



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 décembre 2019, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-193**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2019-194

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 11^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 11^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Autorisation de travaux - installation de climatiseurs bureau du directeur SSI

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les travaux d'installation d'un système de climatisation au bureau du directeur du service de sécurité incendie;
- ii. Que ces travaux soient financés par la contribution des trois municipalités parties à l'entente concernant le partage des services d'un directeur préventionniste en sécurité incendie;
- iii. Que la contribution de la municipalité de Chute-aux-Outardes soit financée par affectation au fonds de roulement, pour un terme de 5 ans.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Adoption politique n° RH 4.19 – Politique de reconnaissance pour les membres du conseil et les employés

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 4.19 remis aux

Rés. no
2019-195

Rés. no
2019-196



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Reporter le point à la séance de janvier 2020.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2019-197

8.1 Nomination des signataires des effets bancaires de la municipalité

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la composition du conseil par la nomination d'un nouveau maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes comme signataires des effets bancaires de la municipalité :

- i. D'une part, le maire, Yoland Émond **ou en son absence** le maire suppléant, Gilles Perron;
- ii. D'autre part, le directeur général, Rick Tanguay **ou en son absence** Caroline Leclerc-Hovington.

Rés. no
2019-198

8.2 Fin de la période de probation - Poste n° 2019-001 - Secrétaire-réceptionniste occasionnelle

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2019-110, la Municipalité a procédé à l'embauche de Jessy Charrette, au Poste n° 2019-001 - Secrétaire-réceptionniste occasionnelle et ce, selon les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que Jessy Charrette a complété avec succès la période de probation prévue à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin au statut de personne salariée en période de probation de Jessy Charrette et de confirmer son statut de personne salariée occasionnelle.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-199**

8.3 Projet 2019-021 - Fourniture et service de téléavertisseurs au SSI

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie concernant le dossier en exergue;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le directeur du service de sécurité incendie dans ledit dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'annuler le contrat n° 2019-021-B conclu avec SÉCURGENCE INC.;
- ii. D'autoriser la conclusion d'un nouveau contrat de gré à gré, visant l'acquisition de 12 téléavertisseurs et le service de téléavertisseur pour une durée de 24 mois.

**Rés. no
2019-200**

8.4 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 9 décembre 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 12 novembre 2019 et le 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 87 chèques présentés pour un montant de 145 142.32 \$.

**Rés. no
2019-201**

8.5 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2020

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que les séances ordinaires du conseil ainsi que les séances du comité plénier et du comité de finance seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

| Mois de l'année | Comité plénier à compter de 19h00 | Séances publiques à compter de 20h00 | Comité de finance à compter de 19h00 |
|-------------------------|---|---|---|
| Séances de janvier | 2020-01-13 | 2020-01-20 | |
| Séances de février | 2020-02-10 | 2020-02-17 | |
| Séances de mars | 2020-03-09 | 2020-03-16 | |
| Séances d'avril | 2020-04-14 | 2020-04-20 | 2020-04-09 |
| Séance de mai | 2020-05-11 | 2020-05-19 | |
| Séances de juin | 2020-06-08 | 2019-06-15 | |
| Séances de juillet | 2020-07-06 | 2020-07-13 | 2020-07-09 |
| Séances d'aout | 2020-08-24 | 2020-08-31 | |
| Séances de septembre | 2020-09-14 | 2020-09-21 | |
| Séances d'octobre | 2020-10-13 | 2020-10-19 | 2020-10-08 |
| Séances de novembre | 2020-11-09 | 2020-11-16 | |
| Séances de décembre | 2020-12-07 | 2020-12-14 | 2020-12-17 |

**Rés. no
2019-202**

8.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :
 - M. Yoland Émond, maire;
 - Mme Julie Guay, conseillère au poste n°1;
 - M. Christian Malouin, conseiller au poste n°2;
 - Mme Sonia Malouin, conseillère au poste n°3;
 - M. Gilles Perron, conseiller au poste n°5;
 - M. Éric Desbiens, conseiller au poste n°6.

8.7 Avis du secrétaire-trésorier au conseil - Perte du droit



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de siéger de M. Pierre Langlois

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 359 et suivants de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

- i. Le secrétaire-trésorier donne avis au conseil que M. Pierre Langlois, conseiller au poste n° 4, est en défaut d'avoir déposé la mise à jour de sa déclaration d'intérêts pécuniaires à la date requise, c'est-à-dire le 6 décembre 2019;
- ii. Qu'à compter du 10e jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que la déclaration n'a pas été déposée, M. Pierre Langlois n'a plus le droit d'assister en tant que tel aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Contrat pour la fourniture et l'installation d'une unité de condensation extérieure - à la salle socioculturelle de la chute

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de RÉFRIGÉRATION GAGNON INC. dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de service, incluant les pièces et matériaux, d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Réfrigération Gagnon inc pour un budget total n'excédant pas 5550\$, incluant les taxes;
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Rés. no
2019-203**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-204**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.2 Demande de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel soumis aux membres du conseil concernant le dossier en exergue;

CONSIDÉRANT que la démarche procurera des économies à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la direction générale à produire une demande de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi;
- ii. D'autoriser la direction générale à conclure les ententes nécessaires à la remise des 5/12 des économies aux employés bénéficiaires du régime d'assurance salaire courte durée.

**Rés. no
2019-205**

9.3 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet intitulé « Analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement de l'eau potable »;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention pour une protection accrue des sources d'eau potable, administré par Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay, directeur général, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de maximum de 90 000 \$, dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, administré par Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- ii. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iii. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-206**

9.4 Contrat pour service d'avocat

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de CAIN LAMARRE dans le dossier cité en exerque;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à CAIN LAMARRE pour un budget total n'excédant pas 3 600\$, incluant les taxes;
- ii. De financer cette dépense aux activités financières de fonctionnement des exercices 2020 2021 et 2022.

**Rés. no
2019-207**

9.5 Autorisation pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement - Acquisition d'un perforateur Hilti

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire reçue de Maxime Boulay dans le dossier cité en exerque;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat, de gré à gré, pour un budget total n'excédant pas 2070\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

10.1 Fermeture du bureau municipal - Période des fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020, inclusivement. Réouverture le 6 janvier 2020, à 8h30.

Rés. no
2019-208

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no
2019-209

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h42.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.